

Tours, le 17 avril 2020

## COVID19 – Contrôles et verbalisations en Indre et Loire

---

Alors que la cinquième semaine de confinement s'achève, les contrôles du respect des règles de confinement par les forces de l'ordre continuent.

Pour ce jour, sur l'ensemble du département :

- en zone urbaine, se sont 541 contrôles qui ont été effectués par la police nationale, donnant lieu à 41 verbalisations ;
- en zone gendarmerie, les forces de l'ordre ont procédé à 2 406 contrôles, qui ont aboutit à 85 verbalisations.

En outre, dans les espaces ruraux et forestiers, des contrôles sont quotidiennement effectués par l'Office français de la biodiversité conjointement avec la gendarmerie.

Pour la journée de ce jeudi 16 avril, sur 14 personnes contrôlées, 3 ont été verbalisées pour non respect des obligations liées aux mesures de confinement.

Par ailleurs, en zone urbaine cette semaine, 17 personnes ont été verbalisées par la police nationale pour excès de vitesse (dont 1 pour un excès supérieur à 50 km/h), et 1 personne interpellée pour tentative de vol de véhicule, rébellion et outrage à agent.

A noter qu'aujourd'hui, deux gendarmes ont été agressés dans l'exercice de leur fonction. Ce n'est pas acceptable.

La préfète en appelle au civisme de chacun. Si le confinement est difficile à tenir, pour autant c'est la mesure nécessaire pour nous préserver individuellement et collectivement.

Par ailleurs, la préfète rappelle que jusqu'à nouvel ordre l'accès du public aux bois, forêts, parcs, jardins, aires de jeux, équipements sportifs en plein air, aires de pique-nique, promenades, sentiers de randonnées, plans d'eau, berges et plages de la Loire, du Cher, de l'Indre et de la Vienne est interdit. Pour favoriser le respect de ces interdictions, les agents de la DDT ont commencé à matérialiser la fermeture des accès aux berges de Loire avec de la rubalise.

Pour contacter la préfecture durant la gestion de l'épidémie :

– Au téléphone au **02 47 64 37 37**

– Par mail à l'adresse suivante : [pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr)